

# Histoire de la pensée économique

## La nouvelle économie institutionnelle

---

Ce cours vous est proposé par Emmanuel Petit, professeur de sciences économiques, Université de Bordeaux, groupe de recherche en économie théorique et appliquée et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

---

### Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>L'importance des coûts de transaction .....</b>	<b>2</b>
<b>Le rôle des institutions : la lecture d'un historien.....</b>	<b>3</b>
<b>La dimension cognitive de l'institution .....</b>	<b>3</b>
<b>Institution versus organisation .....</b>	<b>4</b>
<b>La perspective historique .....</b>	<b>5</b>
<b>La diversité institutionnelle chez Elinor Ostrom.....</b>	<b>6</b>
<b>Références .....</b>	<b>8</b>

## Introduction

Oliver Williamson (1932-2020) est l'inventeur de l'expression « nouvelle économie institutionnelle » (NEI), un courant de pensée qui, dans les années 1990, met en avant le rôle des institutions tout en cherchant à se différencier de la « vieille économie institutionnelle » (incarquée par Veblen et Commons), jugée insuffisamment rigoureuse et pas assez théorique.

## L'importance des coûts de transaction

Dans un article majeur, *The nature of the firm*, publié en 1937, Ronald Coase (1910-2013) souligne l'absence d'explication de l'existence de la firme dans la théorie traditionnelle et en propose une qui apparaît convaincante. Selon lui, ce sont les coûts de transaction (notamment la recherche de prix adéquats ou le coût lié à la négociation de contrats séparés) qui explique la formation des firmes et des organisations.

Lorsque ces coûts sont élevés (ce qui est souvent le cas), un individu peut choisir de travailler dans une entreprise, se mettant volontairement sous l'autorité d'un entrepreneur (plutôt que de vendre directement sur le marché ses services). Il peut également décider d'embaucher des salariés plutôt que de contracter un service au coup par coup avec d'autres acteurs indépendants.

Ainsi, en présence de ces coûts :

---

*« les transactions de marché sont éliminées et l'on substitue à la structure compliquée du marché et de ses transactions d'échange, l'entrepreneur coordinateur qui dirige la production », (Coase, 1937).*

---

Les coûts de transaction justifient donc la présence des organisations et des entreprises. Pour les individus, parce qu'il existe des coûts de transaction importants (notamment la recherche d'information), il est plus efficace de se regrouper (au sein d'une entreprise) et de dépendre d'une hiérarchie.

L'approche par les transactions (dans une acception proche de celle de Commons) est poursuivie par Oliver Williamson (1932-2020). Celui-ci s'en sert pour effectuer une critique de l'idée qu'au « commencement était le marché » (comme le suggère l'économie orthodoxe) alors que les firmes sont apparues en fait en se distinguant du marché justement en raison de l'existence de ces coûts.

L'incertitude contractuelle née de l'opportunisme des acteurs (ex ante et ex post) constitue pour Williamson une origine essentielle des coûts de transaction. Dès lors, il apparaît que le contrôle de cet opportunisme par la hiérarchie (au sein de l'entreprise) étant souvent moins coûteux (en termes de fiabilité et de délais en particulier) que l'engagement contractuel.

L'économie des transactions « à la Williamson » se rapproche cependant de l'économie traditionnelle en intégrant la dimension d'efficacité propre à la minimisation des coûts.

Par ailleurs, intégrant partiellement la notion de rationalité limitée proposée par Herbert Simon (1916-2001), Williamson considère que les agents économiques sont limités par leurs capacités de traitement de l'information. Williamson ne remet pas en cause l'hypothèse de maximisation propre à l'analyse néoclassique. Il fait un pas de côté en intégrant les institutions mais préserve en grande partie le socle rationnel de la théorie standard.

## **Le rôle des institutions : la lecture d'un historien**

C'est avec Douglass North (1920-2015) que la nouvelle économie institutionnelle impulsée par Williamson va prendre son envol. Douglas North reçoit en 1993 le prix d'économie en l'honneur d'Alfred Nobel (avec Robert Fogel (1926-2013)) pour ses travaux qui « ont renouvelé la recherche de l'histoire économique en employant la théorie économique et les méthodes quantitatives pour expliquer les changements économiques et institutionnels ».

North rend ainsi populaire la « cliométrie » qui regroupe une nouvelle école d'historiens américains s'appuyant sur les méthodes statistiques et économétriques visant à étudier l'histoire économique.

## **La dimension cognitive de l'institution**

Dans son analyse des institutions, North reprend la notion de « rationalité limitée » développée par Herbert Simon. Il met en évidence les dimensions psychologiques et sociales des choix des individus.

Dans son ouvrage sur Le processus de développement économique, publié en 2005, North tente de saisir les interactions entre les processus cognitifs, la formation des croyances et les institutions. Son schéma va, en simplifiant, dans deux directions : d'un côté, les croyances orientent les actions des individus et jouent sur les institutions et, en retour, de l'autre côté, celles-ci modifient les croyances individuelles.

Dans ce schéma, les institutions sont conçues comme des régularités de comportements et des routines qui sont partagées au sein d'une population.

Ce n'est cependant que parce que les institutions sont ancrées dans les esprits des individus qu'elles peuvent être adaptées et opérationnelles. C'est ce qui fonde la singularité et l'originalité de l'approche cognitive des institutions de Douglass North.

Comme on le voit, un parallèle peut être fait avec l'ancien institutionnalisme, notamment avec l'idée que les règles d'apprentissage et les processus de calcul sont endogènes à la structure institutionnelle. North (2005) le précise :

---

*« Une grande part de ce qui se passe pour du choix rationnel ne relève pas tant de la cogitation individuelle que de l'encastrement (« embeddedness ») du processus de pensée dans le contexte social et institutionnel plus large ».*

---

## Institution versus organisation

North se distingue cependant de l'ancien institutionnalisme car il fait une différence entre les institutions et les organisations. « Si les institutions sont les règles du jeu, les organisations » nous dit-il « sont les joueurs ».

En l'occurrence, les organisations sont faites de groupes d'individus liés par un projet commun en vue d'obtenir un objectif. Il y a des organisations politiques, économiques, sociales ou même éducatives.

L'interaction entre organisations et institutions est cependant centrale. Le cadre institutionnel conditionne le type d'organisations qui sont créées, de même que leur évolution. Mais, en retour, les organisations sont à l'origine du changement institutionnel. North l'illustre par des exemples :

---

*« Les organisations qui se constituent vont refléter les opportunités créées par la matrice institutionnelle. Si le cadre institutionnel récompense la piraterie, des organisations pirates seront créées ; s'il récompense les activités productives, des organisations – des firmes – seront créées afin de s'engager dans des activités productives », (North, Economic performance through time, 1994).*

---

Comme le fait remarquer Chavance (2018), « cette opposition [piraterie versus production] évoque indirectement le conflit entre l'orientation prédatrice et l'action industrielle chez Veblen ».

Chez North, certaines institutions encouragent la création d'organisations spécifiques – par exemple des monopoles ou des très grandes entreprises lorsque des barrières à l'entrée sont rendues possibles ou que la transmission de l'information sur le marché est rendue plus difficile. Inversement, ces organisations peuvent chercher à infléchir ce cadre institutionnel.

Cependant, les changements institutionnels peuvent venir d'autre chose que du comportement intéressé des organisations ou des entrepreneurs. Par exemple, le changement des prix relatifs ou celui des préférences des individus peut aussi avoir un impact. De même, dans une perspective de plus long terme, l'évolution des croyances et des modèles mentaux suffit à modifier le cadre institutionnel.

Plus rarement, dans l'approche de North, des changements radicaux peuvent survenir en présence d'un conflit armé, d'un désastre naturel (épidémie, etc.), d'une conquête ou d'une révolution.

## La perspective historique

North met son analyse au service d'une lecture historique de l'efficacité relative des institutions nationales. Il étudie par exemple les trajectoires divergentes de la France et de l'Espagne (d'un côté) et de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas (de l'autre) entre le 16ème et le 18ème siècles.

En France et en Espagne, le besoin récurrent de revenus pour l'État a conduit celui-ci à confier des monopoles à des guildes (qui étaient des associations procurant à leurs adhérents des conditions d'achat privilégiées) et à empiéter sur les droits privés. En Angleterre et aux Pays-Bas, au contraire, les intérêts de la classe marchande ont engendré un ensemble d'institutions qui ont créé des incitations favorables à des échanges profitables (grâce à la protection des droits privés) et à la création d'un réseau d'entreprises concurrentielles.

Il en a résulté une stagnation économique en France et en Espagne, et, comme on le sait, une très forte expansion économique de l'autre côté de la Manche. Par ailleurs, ces attitudes différenciées vis-à-vis de l'État quant aux droits de propriété ont été transmises aux colonies.

Alors que les possessions espagnoles en Amérique latine se sont trouvées bloquées dans une trajectoire d'expansion médiocre, celles de la Grande-Bretagne en Amérique du Nord ont connu le développement que l'on connaît.

Selon North, ces évolutions contrastées induites par les différences au niveau des institutions et de leur bien-fondé cognitif se sont donc reproduites à de nombreuses reprises au cours de l'histoire. L'expérience désastreuse de la Russie soviétique en est une autre illustration frappante au 20ème siècle.

## La diversité institutionnelle chez Elinor Ostrom

L'économiste américaine Elinor Ostrom (1933-2012) n'est pas à proprement parler une « institutionnaliste ». Elle ne peut être rattachée de façon exclusive à ce courant de l'économie institutionnelle. Mais elle peut être convoquée ici parce qu'elle a contribué à la diversité de pensée au sein de ce courant.

Par ailleurs, Ostrom est la première femme à avoir obtenu le prestigieux prix en économie en l'honneur d'Alfred Nobel. C'était en 2009, prix qu'elle obtient d'ailleurs avec l'un des fondateurs de la nouvelle économie institutionnelle dont nous avons parlé, Oliver Williamson.

Ostrom a été récompensée, selon le comité Nobel, « pour son analyse de la gouvernance économique, et en particulier, des biens communs ». Ostrom s'attaque ici à un pan central de l'analyse économique liée à ce qu'on appelle : « la tragédie des biens communs » (expression que l'on doit à Garrett Hardin dans un article de la revue Science paru en 1968).

La tragédie vient du fait que, si l'on suppose les individus rationnels, ceux-ci sont incités à surexploiter la ressource commune, comme c'est le cas par exemple, de la surpêche.

Dans un ouvrage publié en 1965 par Mancur Olson, La Logique de l'action collective, celui-ci avait déjà montré que des groupes (par exemple, des grandes entreprises) n'agissent pas forcément dans l'intérêt commun : ainsi, « [l]es grands groupes peuvent rester inorganisés et ne jamais passer à l'action même si un consensus sur les objectifs et les moyens existe ».

Toute cette littérature (autour du problème posé par les communs) est en relation avec le célèbre dilemme du prisonnier qui montre théoriquement que les choix des individus rationnels aboutissent à la situation la plus défavorable pour la société (le contre-point parfait en somme de la thèse de la « main invisible » d'Adam Smith).

Un individu rationnel a une stratégie dominante qui n'est pas celle de la coopération (avec autrui). Il en résulte que, puisque tous les individus sont prompts à jouer le rôle du passager clandestin, les chances de voir émerger la coopération au sein d'un collectif sont faibles.

Or, le mérite d'Elinor Ostrom est de tenter de vérifier « sur le terrain » la validité et la robustesse de cette malédiction propre au dilemme du prisonnier.

Elle mène ainsi de nombreuses études empiriques dans des pays pauvres, mais aussi dans des pays riches, mobilisant des outils aussi différents que l'enquête de terrain, les expériences en laboratoire ou même le recours à la théorie des jeux. Elle montre, contre toute attente du point de la théorie académique, que de nombreuses collectivités parviennent à établir des règles communes qui empêchent par exemple la surexploitation des ressources (en eau, en énergie, etc.).

Les arrangements institutionnels qu'Ostrom propose ne font pas appel à la propriété privée, ni à l'intervention publique, et sont caractérisés au contraire par une très grande diversité. Ces arrangements se fondent notamment sur la tradition et l'expérience. En se référant à John Commons, Ostrom identifie ainsi les règles (institutionnelles) comme :

---

*« la conscience, partagée par les acteurs, de prescriptions sanctionnées (« enforced ») qui concernent les actions (ou les résultats) qui sont exigés, interdits ou autorisés » (Ostrom et Basurto, 2013, cités dans Chavance, 2018).*

---

Comme la citation précédente le montre, Ostrom analyse la question de la coopération en intégrant la complexité de la psychologie humaine.

Contrairement à l'approche standard, elle la rend possible et identifie une pluralité de chemins qui y ont conduit. L'évolution des systèmes de normes ou de règles peut en effet résulter de mécanismes divers. Certains sont parfaitement conscients et sont le fruit de tentatives fondées sur des essais et des erreurs.

D'autres résultent de la simple imitation ou de la pratique de la réciprocité. D'autres mobilisent le langage (et ses différences), l'oubli des règles ou même leur érosion. L'approche de Ostrom est donc bien celle de la diversité institutionnelle qui s'exerce sur le terrain.

## Références

Chavance, Bernard, *L'économie institutionnelle*, La Découverte, Paris, 2012.

Dupuy, Francis, *Anthropologie économique*, Paris, Armand Colin, 2008.

Gislain, Jean-Jacques. L'émergence de la problématique des institutions en économie. *Cahiers d'économie Politique*, 2003, no 1, p. 19-50.

Heilbroner Robert, *Les grands économistes* (Chap. 8, La société sauvage de Thorstein Veblen), Seuil, Paris, 2001.

North Douglass, *Le processus de développement économique*, Paris, Éditions d'Organisation, 2005.

### Comment citer ce cours ?

Histoire de la pensée économique, Emmanuel Petit, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.